

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2013**

**19 ET 20 DECEMBRE**

**N° 2013/E5/057**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean BIANCUCCI  
AU NOM DU GROUPE "FEMU A CORSICA"**

**OBJET : FEDER FSE**

Monsieur le Président  
Madame la Conseillère Exécutive

La fin de l'année 2013 marque la fin de la période de contractualisation 2007-2013 des fonds européens.

Aussi, à l'heure où les ressources budgétaires propres de notre collectivité sont restreintes, et que nous devons dans le même instant chercher à obtenir l'effet de levier maximum pour nos différentes politiques, la recherche d'une mobilisation optimale des fonds contractualisés devient impérative.

Aussi, vous l'avez compris, ma question porte sur les futurs Fonds Européens de Développement Régional et Fonds Social Européen qui seront dévolus à la Corse pour 2014/2020.

À ce jour, le Conseil Exécutif a saisi notre Assemblée afin quelle délibère sur l'évolution des modalités de gestion de ces fonds, à savoir le passage de l'autorité de gestion de la Préfecture à la Collectivité Territoriale.

Or, si cet acquis nous semble important en termes d'efficacité, de responsabilité et de cohérence, il n'en demeure pas moins que l'obtention de résultats probants est conditionnée par la définition préalable d'orientations stratégiques fortes reflétant les besoins réels du territoire.

Monsieur le Président, madame la Conseillère Exécutive en charge du dossier, alors que vous menez les discussions avec l'Etat et la Commission Européenne, qu'en est-il de ces orientations stratégiques ?

Comme vous le savez, les projets de règlement européens qui régissent la mobilisation de ces fonds exigent une concentration des moyens financiers sur un nombre limité de priorités.

Cela suppose que des choix soient opérés, aussi il appartient à l'Assemblée de débattre de la définition de ces priorités avant de le faire sur les programmes finalisés tels qu'ils résulteront des arbitrages CTC/Commission Européenne.

Ainsi, en matière de développement agricole et rural, pour l'élaboration du FEADER, vous avez consulté l'Assemblée et cela est une très bonne chose.

Pour le FEDER et le FSE, dont les possibilités d'intervention se trouvent au carrefour de plusieurs champs de compétences de notre collectivité, un débat spécifique préalable peut permettre à l'Assemblée de s'imprégner de ces choix stratégiques dans une dimension de co-construction de ces programmes, au-delà des clivages idéologiques et partisans.

Au début de cette mandature, vous avez affirmé - après constat- que dans la gestion précédente de la CTC le politique était absent des circuits de décision au profit de l'administration et que cela devait changer.

Vous avez l'occasion sur un dossier important de nous montrer votre détermination.

Monsieur le Président nous vous demandons de nous soumettre dès le début 2014 un rapport en ce sens.